

Maine et Loire. Le candidat (H/F) doit être titulaire d'un contrat de travail y compris les apprentis, avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale.

Article 2 : Les organisateurs seront intransigeants sur la bonne tenue et le comportement des engagés(es).

Tenue professionnelle femme noire et blanc : Pantalon de ville ou jupe / chemisier ou polo/ chaussures de ville

Tenue professionnelle homme noire et blanc : Pantalon de ville / chemise ou polo / chaussures de ville

Le port des sneakers et chaussures de sport est interdit – Vérification par un jury professionnel au départ de la course

Chaque concurrent(e) recevra un dossard qui devra être porté durant toute la durée de l'épreuve.

Le plateau des coureurs sera vérifié en fin de course par un jury professionnel et sera gardé par les organisateurs de la course pour être réutilisé à l'édition suivante.

Article 3 : **Départ et Arrivée en face du Grand Théâtre d'Angers, place du ralliement**

Inscriptions sur le site : <https://www.klikego.com/inscription/course-des-serveuses-et-garcons-de-cafe-2025/course-a-pied-running/1620347188105-6>

Article 4 : Avant le départ, tous les plateaux sont préparés et mis à disposition des concurrents(es). Les coureurs (H/F) doivent prendre soin de leur plateau et du contenu jusqu'à l'arrivée de la course pour une belle image de la Profession.

Article 5 : **Contrôle à l'arrivée par un jury professionnel avec un barème de pénalité cumulable.** Les modalités et conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course.

- La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à celle des contenants au départ
- Chaque centimètre de liquide manquant entraînera 30 secondes de pénalité
- Si l'un des éléments du plateau est vide / cassé / manquant entraînera une pénalité de 7 minutes

⇒ **Pénalité de 7 minutes pour le port de chaussures de sport ou de sneakers**

Les organisateurs sont souverains dans leur verdict : aucune contestation ne sera retenue concernant leur jugement sur la tenue vestimentaire des coureurs et sur la désignation des gagnants et des gagnantes.

Article 6 : Dotations et récompenses : Les 6 premières femmes et les 6 premiers hommes recevront une récompense. Tous les concurrents(es) recevront un lot souvenir.

Article 7 : Responsabilité : les organisateurs, UMIH 49, GHR Grand Ouest et Angers Terre d'Athlétisme, déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Toute inscription sous-entend que chaque coureur n'a aucun problème interdisant tout effort sportif ; les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'un accident de santé pendant ou suite à cette course.